

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2026

UNAPEI 66
500, rue Louis MOUILLARD
66000 PERPIGNAN

ASSOCIATION UNAPEI 66

Siège social : 500, rue Louis Mouillard
66100 PERPIGNAN

SIREN 776 190 944

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2025

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UNAPEI 66 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ADO 66 à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe des comptes annuels indique l'origine de l'accroissement des provisions pour risques et charges au cours de l'exercice.

La note « Fonds dédiés » de l'annexe des comptes annuels indique l'origine de la diminution des fonds dédiés au cours de l'exercice.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié la corrélation entre les informations fournies en annexe et les comptes annuels et nous nous sommes assurés du traitement comptable approprié.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association UNAPEI à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ❖ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ❖ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ❖ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

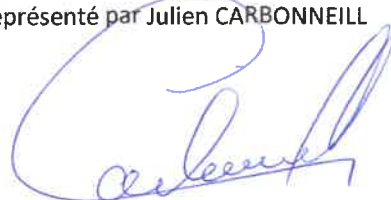
Fait à PERPIGNAN,

Le 8 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

AUDITEURS STEPHANOIS,

Représenté par Julien CARBONNEILL



Unapei 66 - Bilan Propre Actif

Unapei 66 - Comptes centralisés - Période 01/2025 à 12/2025

ACTIF	Net 2024	Brut 2025	Amort. et dépréciations 2025	Net 2025
Actif Immobilisé :				
Immobilisations Incorporelles :	353 242	641 544	355 458	286 086
Logiciels informatiques	87 532	303 369	222 190	81 179
Films	265 710	338 175	133 268	204 907
Immobilisations Corporelles	26 022 567	46 154 907	19 869 518	26 285 389
Terrains	2 668 724	3 038 444	231 945	2 806 499
Constructions et aménagements	20 307 922	33 028 840	12 988 025	20 040 815
Installations techniques, Matériel, Outillage	838 353	2 343 153	1 568 852	774 300
Matériel et Mobilier	1 899 291	7 291 150	5 080 696	2 210 454
Immobilisations en cours	308 276	453 321		453 321
Charges à répartir	69 623	66 892		66 892
Immobilisations Financières (1)	714 641	963 815	0	963 815
Coop Intérim	2 510	2 510		2 510
Association ObServeur	12 000	12 000		12 000
Titres bancaires	69 108	69 189		69 189
Prêt Action logement	607 689	630 072		630 072
Dépôts et cautionnements versés	23 334	250 045		250 045
Total I	27 160 072	47 827 158	20 224 976	27 602 183
Actif Circulant :				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)	754 231	438 313	0	438 313
Avances et acomptes versés - Avoirs à recevoir	57 645	37 650		37 650
Créances (2) :				
Clients et comptes rattachés	1 248 828	1 134 285	113 126	1 021 160
Clients - Participation des résidents	26 422	221		221
Compte courant SCIA - Construction	220 414	220 414		220 414
Autres	88 516	569 345		569 345
Valeurs mobilières de placement	3 701 222	3 863 166		3 863 166
Disponibilités (autres que caisse)	1 138 575	821 253		821 253
Caisse	14 508	14 749		14 749
Total II	7 250 360	7 099 395	113 126	6 986 269
Charges constatées d'avance (2) (III)	54 410	47 732		47 732
TOTAL GENERAL (I + II + III)	34 464 842	54 974 285	20 338 101	34 636 184
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
(3) Dont comptes courants	220 414	220 414	0	220 414

Unapei 66 - Bilan Propre Passif

Unapei 66 - Comptes centralisés - Période 01/2025 à 12/2025

PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2025
Capitaux Propres :		
Fonds associatifs sans droits de reprise - Legs - Donations	784 077	836 386
Subvention investissement sur biens renouvelables		
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	9 340 810	9 428 120
Excédents affectés à la couverture du BFR	51 410	51 410
Réserves de compensation	645 644	716 786
Subvention investissement sur biens non-renouvelables	2 127 404	2 066 186
Report à nouveau	588 921	432 831
Dépenses inopposables aux financeurs		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	62 227	399 935
Provisions réglementées	1 791 787	1 649 140
Total I	15 392 279	15 580 793
Provisions		
Provisions pour risques	203 167	449 107
Autres provisions	544 644	580 098
Fonds dédiés sur ressources affectées	204 791	189 215
Total II	952 602	1 218 420
Dettes (5) :		
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit	15 009 753	14 284 752
Emprunts et dettes assimilées		
Intérêts courus	33 989	42 602
Concours bancaires courants		
Caution reçues	16 493	15 493
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	10 815	3 478
Fournisseurs et comptes rattachés	671 444	1 368 135
Fournisseurs d'immobilisations	121 118	75 641
Fonds des résidents	14 404	1 845
Autres - dont Charges sociales et fiscales	2 241 945	2 039 536
Total III	18 119 961	17 831 482
Produits constatés d'avance (2) (IV)		5 489
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	34 464 842	34 636 184
(4) Dont réserves statutaires	646 200	646 200
(5) Dont à plus de 5 ans	7 802 728	
Dont à plus d'un an et moins de 5 ans	5 819 092	
Dont à moins d'un an	1 180 481	

Unapei 66 - Compte de Résultat centralisé

Unapei 66 - Comptes centralisés - Période 01/2025 à 12/2025

Libellé	Exercice 2024	Exercice 2025
Produits d'exploitation :		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	4 968 775	4 463 578
Montant net du chiffre d'affaires	4 968 775	4 463 578
Production stockée et variation des stocks	-120 360	-171 298
Produits de la tarification (Financements publics)	19 525 619	20 499 244
Production immobilisée	477 674	986 091
Produits des résidents	1 549 284	1 537 118
Subventions d'exploitation	203 747	198 672
Reprises sur provisions et amortissements	795 467	407 685
Autres produits	2 088 538	2 482 822
Total I	29 488 744	30 403 912
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 845 034	1 602 539
Variation de stock	31 972	153 775
Autres achats et charges externes	8 598 512	9 566 634
Impôts, taxes et versements assimilés	1 302 085	1 252 954
Salaires et traitements	10 835 781	10 226 377
<i>dont Salaires des travailleurs</i>	<i>1 459 674</i>	<i>1 592 908</i>
Charges sociales	4 421 076	4 376 691
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 835 282	1 903 269
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	15 548	3 988
Dotations aux provisions	107 116	454 308
Dotation réglementées	57 353	57 353
Dépenses à réaliser sur ressources affectées		
Autres charges (dont charges à répartir)	131 863	119 997
Total II	29 181 622	29 717 885
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	307 122	686 027
Produits financiers :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	115 276	78 467
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	115 276	78 467
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	348 808	364 560
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	348 808	364 560
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-233 532	-286 093
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	73 590	399 935
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total VII	0	0
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total VIII	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	0	0
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	11 364	
Total des produits (I + III + V + VII)	29 604 020	30 482 379
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	29 541 794	30 082 445
Bénéfice ou perte	62 226	399 935

2. RÈGLE DE LA MÉTHODE COMPTABLE

Les comptes sont établis de façon distincte :

- ✱ Pour l'Association d'une part,
- ✱ Pour chaque établissement ou service d'autre part.

Les comptes annuels centralisés regroupent ceux :

- ✱ De l'Association proprement dite,
- ✱ De l'ensemble des établissements et services dont la gestion relève de l'association.

Il n'y a pas d'évolutions particulières du périmètre en 2025 hormis :

- ✱ La transformation de 8 places de Foyer d'Hébergement en 7 places de Foyer de Vie au sein de l'établissement « Le Ribéral » situé à Saint-Estève, conduisant à la cessation d'activité du Foyer d'Hébergement et à l'augmentation de la capacité autorisée du Foyer de Vie à compter du 1^{er} janvier 2025.
- ✱ Une modification de l'agrément du SESSAD Les Peupliers avec la création de 6 places supplémentaires à compter du 1^{er} novembre 2025.
- ✱ Une extension de 1 place supplémentaire pour la MAS du Bois Joli du SAMSAH portant la capacité d'accueil totale de 65 à 66 places.

La Présidente de l'association est Mme Marie FERRER et la Directrice Générale, Mme Sonia BOUAMEUR.

Les quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (655/755) [Comptabilité de la cuisine du pôle hébergements et celle du siège social, les charges communes] et les comptes de liaisons internes sont neutralisés pour l'établissement des comptes consolidés. De même, les transferts de charges internes et les facturations de prestations de service de l'ESAT aux établissements sont retraités.

En 2025, l'Unapei 66 accompagne dans les structures qu'elle gère 602 places et emploie 255 salariés titulaires au 31 décembre 2025 (pour 250.30 ETP). En outre, elle emploie également 4 personnes en contrat d'apprentissage. La diminution de l'ETP entre 2024 et 2025 provient essentiellement d'une réduction du nombre de salariés directs en situation précaire (contrats d'apprentissages, contrat unique d'insertion, contrat à durée déterminée) et de la révision complète des organigrammes dans un objectif de clarification de cohérence de fonctionnement. Le remplacement des professionnels est réalisé pour l'instant avec le recours à l'intérim.

Les comptes centralisés sont établis selon les principes et les méthodes comptables résultant de la réglementation dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- ✱ Continuité de l'exploitation,
- ✱ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✱ Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour les établissements et services, les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis et présentés conformément à l'arrêté du 19 décembre 2018, relatif aux établissements et services du secteur sanitaire et social du secteur privé, appliquant pour partie le Tome 1 de l'instruction budgétaire et comptable M22, en tenant compte des évolutions apportées par l'arrêté du 14 décembre 2022. Ils sont également

conformes aux règlements comptables applicables, notamment le règlement n°99-03 du Conseil de la réglementation comptable, sous réserve des modifications apportées par l'Autorité des normes comptables. Le plan de comptes utilisé est celui fixé par l'arrêté du 15 décembre 2022, publié au Journal officiel du 24 décembre 2022, avec les mises à jour applicables au 1er janvier 2025.

Pour le secteur de la gestion propre de l'Association, ce sont les principes comptables généraux du secteur associatif qui s'appliquent conformément au règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018, applicable depuis le 1er janvier 2020 en tenant compte des évolutions apportées, notamment par les règlements n° 2019-04, n° 2020-08, n° 2022-04, n° 2023-01 du 12 mai 2023, n° 2023-03 du 7 juillet 2023 et n° 2023-05 du 10 novembre 2023.

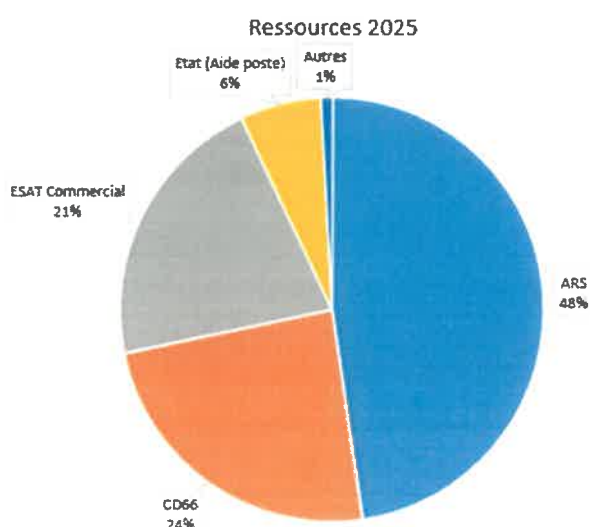
Le siège a fait l'objet d'une autorisation des services de l'Etat par courrier du 12 avril 1972 renouvelée pour la période 2015-2019 par arrêté n° 2015-2500 en date du 10 novembre 2015 dans le cadre d'un second CPOM couvrant la même période, signé par l'ARS LR en date du 3 avril 2015. Cette autorisation a été modifiée par l'arrêté 2016-2422 du 1^{er} décembre 2016, incorporant dans le périmètre le SESSAD Esperanza et modifiant le taux de quote-part de frais de siège.

Le renouvellement a été acté par l'arrêté de l'ARS- Occitanie du 4 novembre 2020 pour la période 2020-2024. Une prorogation d'une année supplémentaire a été accordée par arrêté du 7 mai 2025 délivré par les autorités de tarification compétentes. Un nouveau dossier en cours d'instruction a été présenté en juillet 2025 pour la période 2026-2030.

La répartition des enveloppes budgétaires des établissements et services gérés par l'Unapei 66 est la suivante :

L'ARS Occitanie assurant la tarification des établissements relevant de l'Assurance Maladie est le contributeur principal des ressources des établissements et services de l'Unapei 66.

Le total des concours public permettant le fonctionnement des établissements et services représentent un volume financier de 20 471 768 € hors aide aux postes.



DT-ARS 48 %
soit 66.47 % des dotations publiques versées
CD66 22 %
soit 33.53 % des dotations publiques versées
Par ailleurs, avec les autres produits se trouvent des subventions d'exploitation versées par l'UDAF et le CCAS d'Estagel pour accompagner l'action auprès des familles de personnes en situation de handicap pour un total de 1 955 €.

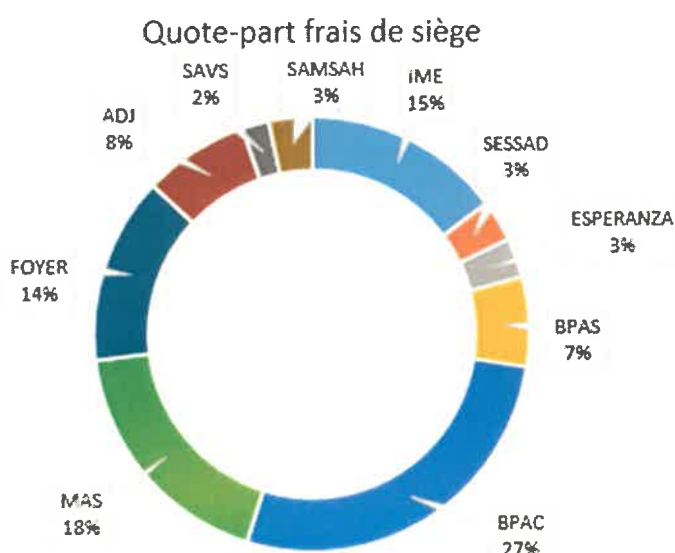
L'association a également bénéficié de diverses aides et subventions, pour un montant d'environ 39 016€, destinées à financer des contrats d'apprentissage, des contrats uniques d'insertion ainsi que des actions de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Il est à noter que ces aides ont considérablement diminué, en raison de la réduction progressive du soutien de l'État. Le nombre d'apprentis, déjà en baisse en 2024, poursuit son recul pour s'établir à 4 apprentis au 31 décembre 2025.

Les produits issus de la réversion (participation des personnes accompagnées à leurs hébergements sur les foyers) sont comptabilisés, conformément aux dispositions du plan comptable général, en produits des activités annexes.

L'ensemble des produits provenant des résidents reste globalement stable et représente environ 5% des ressources consolidées, soit près de 1.6 million d'euros. Ils comprennent les allocations logement, les loyers perçus auprès des locataires de la résidence Coma Serra, les forfaits, la réversion, les participations en ADJ, ainsi que participation pour les jeunes « sous amendement Creton » et orientés en Foyer de vie, etc.)

Cela se traduit par un abondement du fonctionnement du siège qui se décline de la façon suivante :



Le siège est financé conformément à l'arrêté du 4 novembre 2020, sur la base de 3.4% des charges brutes de chaque établissement et service (hors quotes-parts de l'année et crédits non reconductibles).

Le montant total perçu au titre de l'exercice 2025 est de 997 860 €.

Les dépenses liées au fonctionnement du siège apparaissent sur les comptes des établissements en quote-part de frais de siège (par fonction) et non pas nature.

3. PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUES

Aucune option particulière n'a été retenue.

3.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les logiciels sont amortis entre 3 et 7 ans selon leur importance et leur taux de renouvellement.

Les constructions sont enregistrées depuis 2016 au réel par composant selon la répartition des marchés.

Dans la mesure du possible et selon les capacités permises par l'exploitation, nous tendons à réduire ces durées sur la base de 30 ans, 20 ans et 10 ans. Depuis 2020, l'amortissement des nouvelles constructions, lorsque les conditions budgétaires le permettent, sont calculées sur 30 sur la VRD, les prestations intellectuelles, 20 ans et 10 ans. Pour l'avenir, les locaux d'hébergement feront l'objet d'un bail à construction au lieu d'une construction en pleine propriété.

Les frais de caution bancaires de la Maison du Bois Joli ont fait l'objet d'une charge financière à répartir lissée sur la durée de l'emprunt.

Les durées d'amortissement des biens n'ont pas fait l'objet de modification particulière.

Les installations techniques, mobilières et outillages sont amorties sur une durée moyenne de 10 à 15 ans.

Le matériel de transport est amorti sur 5 ans.

Le matériel informatique, amorti jusqu'à présent sur 3 ans, est désormais amorti sur 5 ans. Cette durée est cohérente avec la durée d'utilisation constatée pour ce type d'équipements, tels que les matériels de vidéoconférence, de visioconférence ou les serveurs.

Par ailleurs, depuis 2024, les nouveaux équipements informatiques (pc, portables) sont privilégiés en location afin de lisser les coûts et d'ajuster les flux de trésorerie aux charges d'exploitation.

Le matériel de bureau sur 5 ans.

Le mobilier sur 8 ans à 10 ans selon les établissements.

Les investissements restent conformes aux plans pluriannuels de financement présentés et validés par les financeurs. Toutefois, certaines adaptations, selon les priorités, ont pu être mises en œuvre en fonction des urgences, des priorités et des besoins évolutifs de la population accueillie.

En ce qui concerne le bâtiment Est du siège, en copropriété avec l'AT 66, des travaux de géomètre ayant conduit à l'établissement de l'acte notarié ont mis en évidence une distorsion dans la répartition de la construction entre les deux copropriétaires, entre celle arrêtée en mars 2020 et celle finalement retenue dans l'acte.

Cette situation n'ayant pas été régularisée. En 2025, un syndic de copropriété indépendant a été mandaté pour gérer les charges du bâtiment qui sont désormais comptabilisées en charges locatives et de copropriété.

3.2 STOCKS

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO. Le stock de bois est quant à lui valorisé en fonction des derniers prix d'achats connus tandis que le stock de produits en cours et de produits finis sont valorisés selon l'avancement.

3.3 CREANCES

Les créances douteuses font l'objet d'un provisionnement à 50% la première année après avoir effectué les différentes relances et une mise en demeure. La seconde année, la provision est portée à 100% et si aucun changement n'intervient et aucune résolution amiable ou contentieuse n'est possible, la troisième année, les créances sont passées en perte et les provisions correspondantes reprises.

3.4 PROVISIONS REGLEMENTEES

Elles concernent la couverture du BFR, le lissage des surcoûts liés sur le plan pluriannuel de financement, des crédits non reconductibles liés à l'investissement et amortis au gré des dotations afférentes, les plus-values sur les éléments d'actifs immobilisés ou circulants.

Aujourd'hui, les seules provisions règlementées qui persistent sont celles liées à la couverture du BFR, au renouvellement des immobilisations, au lissage des surcoûts et aux plus-values sur les actifs immobilisés ou circulants.

3.5 PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges ont été constituées conformément au règlement du CRC 00-06 relatif aux passifs et résultent d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

3.6 FONDS DEDIES

Les fonds dédiés sur ressources affectées enregistrés correspondent à des crédits non-reconductibles d'exploitation ou des enveloppes financières ponctuelles allouées par un financeur ou une personnalité morale pour assurer les ressources nécessaires à un projet spécifique, projet qui n'a pu se dérouler de façon complète sur l'année du versement.

Les fonds alloués au projet sont alors remontés au bilan pour être utilisés l'année ou les années suivantes. Le fonctionnement reste très proche de celle d'une provision classique.

3.7 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les fonds de la réversion sont facturés directement par les établissements aux familles et sont enregistrés en comptabilité en compte 73 dans les produits de la tarification. Ils composent une part du prix de journée autorisé par le financeur. Comme ces fonds ont été versés par les résidents en compensation des services fournis, dans les comptes consolidés, ils sont retraités en prestations de service.

Le calcul des indemnités de départ à la retraite des salariés est basé sur les droits acquis, en intégrant les facteurs de rotation, de mortalité et d'évolution des rémunérations. L'évaluation concerne l'ensemble du personnel en CDI et prend en compte une hypothèse de mortalité, un taux de turn-over moyen, une augmentation annuelle des salaires de 1 % et une probabilité de départ à 64 ans. Seuls les salariés de plus de 55 ans sont considérés, et l'ensemble des engagements est couvert par une provision.

De même, comme pour les années passées, le calcul du provisionnement des indemnités pour congés payés a été automatisé avec le logiciel de paye à partir de la réalité de l'encours à la fin de l'exercice.

Enfin, en application de la réglementation comptable issue des règlements de l'Autorité des normes comptables, la notion de résultat exceptionnel a été profondément redéfinie. Désormais, seuls les produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels peuvent être qualifiés d'exceptionnels. En conséquence, les opérations auparavant classées en résultat exceptionnel sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, selon leur nature.

Ainsi, aucun produit ni aucune charge n'ont été présentés en résultat exceptionnel au cours de l'exercice.

4. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

4.1 DETTES GARANTIES PAR SURETES REELLES

La sûreté réelle est l'affectation d'un bien ou d'un ensemble de biens, présents ou futurs, au paiement préférentiel ou exclusif du créancier. Conformément à l'article 37 de l'ordonnance n° 2021-1192 du 15 septembre 2021, ces dispositions entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Tous les emprunts liés aux constructions font l'objet de garanties : garantie collectivité publique, garantie bancaire, promesse d'hypothèque ou hypothèque. Ainsi hormis le siège social, ces financements sont bien garantis sur le bien qu'ils ont servi à financer, soit pour une banque créancière, soit pour le Département qui apporte la caution en cas de défaillance.

Le dernier prêt signé avec la Société Générale est couvert par une garantie hypothécaire partiel sur l'ensemble de la construction.

Le prêt souscrit en 2024 auprès de la Banque Populaire du Sud, destiné à finaliser la construction du Mas du Bois Joli, est garanti par le nantissement d'un Compte à Terme (CAT) d'un montant de 300 000 €.

4.2 GARANTIES REÇUES

Néant.

5. NOTE SUR LE BILAN

5.1 ACTIF

Actif Immobilisé

Les immobilisations incorporelles concernent principalement les logiciels informatiques, les films produits dans le cadre de la communication à moyen terme, ainsi que les évaluations externes.

L'augmentation de la valeur des immobilisations corporelles provient essentiellement des travaux de modernisation réalisés dans les établissements, ainsi que du renouvellement de plusieurs véhicules au cours de l'exercice 2025 déduction faite des dotations de l'exercices.

L'augmentation des immobilisations financières résulte principalement du reclassement d'une avance de trésorerie versée à Coop Emploi, initialement comptabilisée en compte fournisseur. Un dépôt a également été versé à notre prestataire d'alimentation. Ces deux éléments contribuent à une hausse de plus de 220 000 € de la ligne « dépôts et cautionnements versés ».

Les immobilisations financières comprennent également la participation de l'association au capital de la coopérative Coop Emploi, de l'association ObServeur/Canopée, les prêts accordés à Action Logement dans le cadre de la participation à l'effort de construction, ainsi que les titres immobilisés détenus auprès de la Banque Populaire du Sud et du Crédit Coopératif.

Enfin, des charges financières à répartir figurent à l'actif : il s'agit des frais liés aux cautions bancaires et hypothécaires attachées aux emprunts contractés, amortis sur la durée des prêts correspondants.

Etat des stocks

Le stock de l'association est principalement constitué des produits liés à l'atelier de fabrication de palettes, comprenant la matière première, les produits en cours de fabrication et les produits finis. Les achats de bois se font habituellement lors des ventes d'automne au prix du marché. La stratégie d'achat et le coût de la livraison incite à regrouper en une fois plutôt sur cette période afin de limiter le coût d'approvisionnement.

Ainsi, l'évolution du marché des grumes de résineux a également influencé la valorisation du stock. Après une hausse des prix en 2024, les cours se sont stabilisés, voire légèrement repliés en 2025, contribuant à la variation de la valeur du stock de matières premières.

En 2025, la diminution de la valeur du stock s'explique principalement par la volonté de la direction générale d'en limiter l'impact sur la trésorerie, ainsi que par un ajustement de la méthode de valorisation des produits finis.

La provision pour dépréciation des stocks a été réévaluée à la baisse de 9153.80€ au regard de la qualité des matières au 31/12/2025.

Etat des créances

Compte tenu du niveau d'activité de l'ESAT L'Envol, le montant des créances clients et comptes rattachés demeure élevé. Toutefois, une diminution de l'encours clients d'environ 200 000 € est constatée en 2025. Le niveau des autres créances progresse de plus de 480 000 €. Cette évolution s'explique principalement par la comptabilisation d'aides au poste à recevoir à hauteur de 327 716 €, ainsi que par l'augmentation du poste « produits à recevoir », correspondant à diverses aides ou produits en attente d'encaissement (notamment remboursement OETH pour 11 000 €, environ 127 000 € de facturation au CD66.

Elle intègre également un trop-versé constaté sur les cotisations retraite, en cours de remboursement.

La provision pour dépréciation des créances clients a fait l'objet d'un réajustement à la baisse consécutivement au dénouement de certains dossiers.

Le compte courant concernant la SCIA CHRISA reste actif dans l'attente de la résolution de la situation.

Les charges constatées d'avance

Comme les années précédentes, ce poste intègre le prorata de facturation SociaNOVA lié au dossier informatisé de la personne accompagnée.

En 2025, il intègre également une facturation de la DSI relative à l'exercice 2026, ainsi qu'un acompte de charges locatives facturé par anticipation.

Se rajoutent diverses factures d'abonnements ou de cotisations reçues en 2025 au titre de l'exercice 2026.

La trésorerie

La trésorerie de l'association, en légère diminution, demeure néanmoins à un niveau satisfaisant, passant de 4,69 M€ en 2024 à 4,58 M€ en 2025.

Cette évolution s'explique principalement par la baisse du fonds de roulement net global, en lien avec la poursuite des investissements engagés sur les immobilisations, tant immobilières que matérielles sans recours important à l'emprunt, ainsi que par l'augmentation des immobilisations financières.

Dans ce contexte, le taux d'endettement a été réduit de 2 points.

Parallèlement, le besoin en fonds de roulement s'améliore significativement, sous l'effet de la diminution des stocks et d'une meilleure maîtrise des créances, permettant même de dégager un excédent de financement d'exploitation en 2025.

Toutefois, cette amélioration de l'exploitation ne compense pas entièrement les besoins de financement liés aux investissements, ce qui se traduit par une légère érosion de la trésorerie.

Le gros travail de suivi et d'optimisation de la trésorerie commencé en 2023 dans un contexte où la rémunération de l'argent se trouvait plus dynamique a perduré sur l'exercice 2025 permettant de générer des plus-values sur actifs circulant significatifs. La trésorerie est optimisée à plus de 82 % par des placements.

5.2 PASSIF

Fonds propres, Subventions et Provisions

Les capitaux propres de l'association s'établissent à 15,58 M€ en 2025, contre 15,39 M€ en 2024, soit une progression modérée de +188 000€.

Cette évolution s'explique par le résultat excédentaire de l'exercice 2025, venant renforcer les fonds propres, malgré une diminution du report à nouveau.

Les fonds associatifs enregistrent une légère progression, liée à l'impact de l'affectation du résultat 2024 réalisé en gestion propre. Ils se composent de résultats affectés de la section commerciale de l'ESAT et surtout des réserves statutaires pour un total de 836 386 €.

Les excédents affectés à l'investissement, qui s'élèvent à 9 428 120 €, se composent des réserves d'investissement autorisées par les financeurs pour un montant de 7 668 119 €, ainsi que des réserves constituées sur fonds propres par l'association à hauteur de 1 760 000 € (terrains et construction du siège). L'association entend poursuivre l'abondement de ces réserves afin de disposer, à terme, des capacités nécessaires pour financer les opérations de gros entretien des bâtiments, les travaux de rénovation énergétique, ainsi que le projet de construction du DIME, les infrastructures actuelles étant à la fois dispersées et devenues inadaptées aux besoins de la population accueillie.

Les réserves affectées à la couverture du besoin en fonds de roulement s'élèvent à 51 410 € et proviennent de plusieurs établissements. Les provisions pour couverture du BFR, intégrées aux provisions réglementées, représentent quant à elles un montant de 396 059 €. Le Département a autorisé la dotation en provision réglementée pour couverture du BFR de 57 352 € par an afin de couvrir le besoin en fonds de roulement généré par le paiement différé des factures émises par l'association pour l'hébergement des personnes aux foyers du Ribéral.

Les réserves de compensation des déficits ont vocation à être renforcées afin d'atteindre un niveau cible équivalent à 5 % du budget des établissements, soit environ 1 M€. À ce jour, elles s'élèvent à 685 716 € et sont principalement alimentées par les établissements relevant de l'ARS ou de la gestion propre. Pourtant, les établissements relevant du CD66 apparaissent comme ceux qui en auraient le plus besoin au regard de leur situation économique et financière.

Le volume des subventions d'investissement pour 2 066 186 € évolue au regard des quotes-parts de subvention reprises au résultat. En 2025, l'association a perçu un second acompte (36 000 €) d'une aide à l'investissement (Subvention) au titre du financement des études concernant le dispositif IME (DIME).

Le résultat comptable global est de 399 935 €. Il se compose d'un excédent le pôle Inclusion Sociale et Professionnelle, sur le pôle Accompagnement et Soins et la gestion propre de l'association.

Les déficits concernent le pôle Hébergements et Accueil de jour ainsi que le pôle Enfance.

Le dispositif de Gestion Locative et Sociale, récemment mis en place pour la gestion de la résidence Coma Serra, présente un résultat excédentaire. Les résultats dégagés ont vocation à être affectés en réserves d'investissement afin d'anticiper le financement du renouvellement des immobilisations ainsi que d'éventuels gros travaux d'entretien à venir.

Compte tenu de la variation du provisionnement pour congés payés de 11 431 €, le résultat administratif global est un excédent de 388 504€.

Les affectations des résultats prévoient 243 525 € en réserve d'investissement, 90 098 € en réserve de compensation de déficit, 116 998 € en report à nouveau déficitaire et 171 839 € en report à nouveau excédentaire.

Les provisions règlementées d'un montant total de 1 649 140 € sont en légère baisse. Une reprise de provision de 200 000 € (Mas du bois Joli) sera réaffectée en excédents affecté à l'investissement. Le détail de ces provisions se décline de la façon suivante :

- 396 059 € de provision pour couverture du BFR.
- 64 676 € de provision pour renouvellement d'investissement.
- 532 162 € de provision relative aux autres éléments d'actifs (financiers).
- 243 337 € pour lisser les surcoûts résultant des projets immobiliers sur les premières années.
- 195 642 € de plus-values réalisées sur les actifs immobilisés.
- 217 264 € de plus-values réalisées sur les actifs circulants.

La provision pour risques et charges a été ajustée au cours de l'exercice entre l'émergence de nouveaux contentieux et du dénouement d'anciens dossiers.

Le montant de la provision de couverture des indemnités de fin de carrière évolue légèrement pour atteindre un montant de 580 098 € contre 544 644€ en 2024. Les indemnités prévisionnelles sont toutes couvertes par la provision.

Au cours de l'exercice 2025, l'association a engagé un travail de révision des paramètres utilisés pour le calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière appliquée à l'activité commerciale de l'ESAT. Cette démarche vise à mettre en conformité les hypothèses de calcul avec les pratiques actuarielles généralement retenues, notamment en matière de table de mortalité, de taux d'évolution des salaires, de taux d'actualisation monétaire et de taux de charges patronales. Cette actualisation des paramètres n'a pas d'impact sur les financeurs, l'activité commerciale de l'ESAT relevant d'un périmètre distinct de la tarification médico-sociale.

Les hypothèses relatives au taux moyen de turnover ainsi qu'à l'âge moyen de départ à la retraite demeurent inchangées par rapport aux exercices précédents.

Ce travail constitue une première étape d'harmonisation des modalités d'évaluation des engagements sociaux de l'association. La même démarche de révision des paramètres de calcul sera progressivement étendue aux autres établissements et services de l'association au cours de l'exercice 2026.

Fonds dédiés :

Il ne subsiste dans les comptes que le reliquat des CNR affectés à l'investissement, pour un montant total de 189 214 €. Ces fonds sont repris mensuellement conformément au plan d'amortissement.

Le montant versé au résultat en 2025 est de 15 576.10€.

État des dettes

Cette année l'association a remboursé plus de 1 225 002 € de capital d'emprunt. Un nouvel emprunt de 500 000€ a été afin de financer l'achats de plusieurs véhicules. Le montant total du capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 14 284 753 € contre 15 009 752 € en 2024. Le taux d'endettement est en légère amélioration, passant de 49.53% en 2024 à 47.37% en 2025, traduisant un renforcement de l'autonomie financière de l'association.

L'encours fournisseurs est en augmentation de plus de 696 000€. Cette évolution s'explique principalement par des éléments non récurrents intervenus en 2024, qui avaient minoré le niveau de l'encours à la date d'arrêté des comptes.

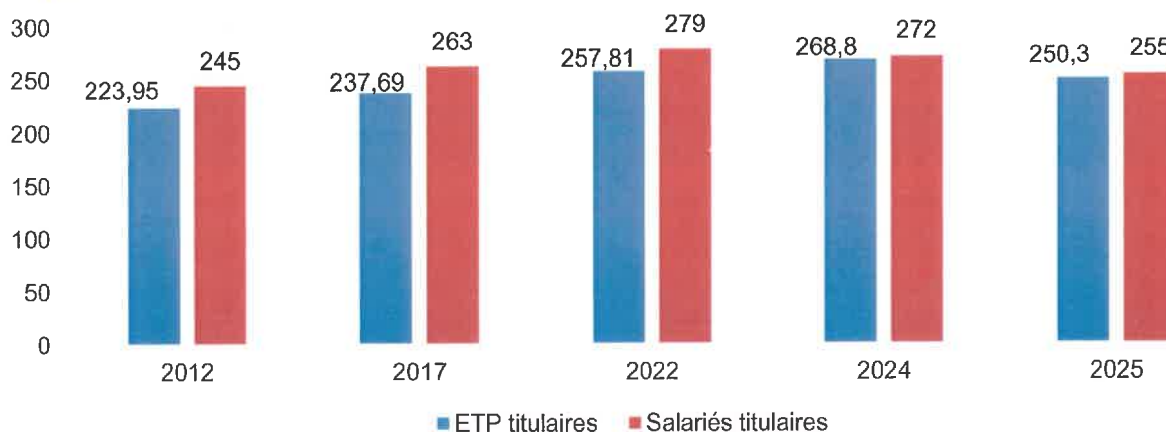
Les autres dettes comprennent les dettes sociales et fiscales et entre autres les dettes pour congés payés.

Produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2025, les produits constatés d'avance s'élèvent à 5 489 €. Ils correspondent à des soldes résiduels relatifs à d'anciens comptes bancaires en cours de clôture, sans incidence sur l'activité courante.

6. AUTRES DONNÉES

Effectif en ETP



La baisse des effectifs constatée en 2025 s'explique principalement par une évolution des modalités de recours à l'emploi. En 2024, certains postes initialement pourvus par l'intérim avaient été temporairement transformés en contrats à durée déterminée dans le cadre de la loi Valletoux. À l'issue de ces contrats, l'association est revenue à un recours plus régulier à l'intérim, ce qui a mécaniquement réduit le nombre de salariés comptabilisés dans les effectifs.

De plus, dans un contexte de déficits sur les deux derniers exercices, l'association a engagé une révision de ses organisations en privilégiant le remplacement partiel des départs par de l'intérim lorsque cela était nécessaire. Ces mesures expliquent la diminution des effectifs salariés en 2025.

Si la trajectoire des équilibres économiques se confirment, les postes pérennes actuellement tenus par des intérimaires devraient permettre le recrutement en CDI.

Unapei 66 - Bilan Propre Actif
Comptabilité propre de l'association

ACTIF	Brut 2025	Amort. et dépréciations 2025	Net 2025	Net 2024
Actif Immobilisé :				
Immobilisations Incorporelles :	119 226	117 215	2 010	4 792
Logiciels informatiques	109 646	107 635	2 010	4 792
Films	9 580	9 580	0	0
Immobilisations Corporelles	2 616 076	409 218	2 206 858	2 227 887
Terrains	1 941 632	3 662	1 937 970	1 936 448
Constructions et aménagements	654 719	387 398	267 320	289 120
Installations techniques, Matériel, Outillage				
Matériel et Mobilier	19 725	18 158	1 567	2 319
Immobilisations en cours				
Immobilisations Financières	80 502		80 502	80 422
Association ObServeur	12 000		12 000	12 000
Titres bancaires	68 502		68 502	68 422
Dépôts et cautionnements				
Compte de liaison investissement	77 215		77 215	119 215
Total I	2 893 019	526 433	2 366 586	2 432 316
Actif Circulant :				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Avances et acomptes versés				
Créances :				
Clients et comptes rattachés	5 055		5 055	9 135
Autres (1)			0	1 350
Valeurs mobilières de placement	2 334 634		2 334 634	2 391 284
Disponibilités (autres que caisse)	225 828		225 828	856 836
Comptes de liaison interne	330 193		330 193	176 454
Caisse				
Total II	2 895 711	0	2 895 711	3 435 059
Charges constatées d'avance (2) (III)			0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III)	5 788 729	526 433	5 262 297	5 867 376
(1) Dont à moins d'un an				
(1) Dont à plus d'un an				

Unapei 66 - Bilan Propre Passif
Comptabilité propre de l'association

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
Capitaux Propres :		
Fonds associatifs sans droits de reprise - Legs - Donations	2 406 200	2 406 200
Subvention investissement sur biens renouvelables		
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement		
Subvention investissement sur biens non-renouvelables		
Report à nouveau	1 022 402	883 704
Dépenses inopposables aux financeurs		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	171 075	138 698
Provisions réglementées		
Total I	3 599 677	3 428 602
Provisions		
Provisions pour risques		
Autres provisions		
Fonds dédiés sur ressources affectées		
Total II	0	0
Dettes (5) :		
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes assimilées	1 516 998	
Intérêts courus		
Concours bancaires courants		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 155	8 495
Fournisseurs d'immobilisations		
Comptes de liaison interne	143 413	2 430 279
Autres (3)	53	
Total III	1 662 619	2 438 774
Produits constatés d'avance (2) (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	5 262 297	5 867 376
(4) Dont réserves statutaires		646 200
(5) Dont à plus de 5 ans		
Dont à plus d'un an et moins de 5 ans		
Dont à moins d'un an		

Postes budgétaires	Exercice 2024	Budget Annuel 2025	Exercice 2025
COTISATIONS			
Cotisations, adhésions perçues	28 032	28 000	24 416
Cotisations reversées	-15 872	-16 000	-13 888
Solde des produits techniques	12 160	12 000	10 528
OPERATION BRIOCHE			
Produit de la vente de brioches	101 988	101 000	101 230
Achat des brioches et autre frais liés	-41 169	-43 000	-41 017
Solde sur opération brioche	60 819	58 000	60 213
ACTION ASSOCIATIVE			
Subvention liée à l'action familiale	1 520	1 200	1 955
Evènements associatifs			
Action familiale	-1 280	-2 500	-3 896
Assemblée Générale	-8 851	-8 000	-8 113
Revue Adapei			
Honoraires, Etudes, Audits	-63 624	-5 000	-370
Congrès, Colloques, Déplacements, CCR, Séminaire	-2 396	-8 120	-3 630
Communication	-2 947	-5 000	-2 263
Soutien d'associations partenaires / objet social			-680
Total des actions associatives	-77 578	-27 420	-16 997
GESTION COURANTE			
Produits divers de gestion			3 207
Personnel : Secrétariat associatif			
Fournitures administratives et affranchissements			-42
Documentation		-200	0
Service bancaire et assurance bénévoles	-86	-150	-180
Cotisations Urssaf (activité bénévole+véhicule fonction)	-380	-400	-365
Frais divers de gestion	-4		-3 671
Formation des bénévoles			
Total de la gestion courante	-470	-750	-1 051
RESULTAT COURANT	-5 069	41 830	52 693
Cotisation à la place Unapei 66	17 250	20 825	20 825
Reprises de provisions			
Dotation aux amortissements	-27 683	-25 333	-25 333
Dotations aux provisions			
RESULTAT D EXPLOITATION	-15 502	37 322	48 185
Produits financiers	84 445	30 000	51 179
Charges financières			
RESULTAT FINANCIER	84 445	30 000	51 179
Dons et libéralités	75 438	2 500	75 677
Dons et libéralités (Abandon des frais des administrateurs)	7 041	7 000	4 022
Produits exceptionnelles de gestion			
Charges exceptionnelles de gestion (dont Prime PEPA)			-133
Dons et libéralités (Frais des administrateurs)	-7 041	-7 000	-4 022
Produit de cession d'éléments d'actif immobilisé			
Charges sur cession d'éléments d'actif immobilisé			
RESULTAT EXCEPTIONNEL	75 438	2 500	75 544
Impôts sur les plus values	-5 682	-3 000	-3 833
RESULTAT APRES IMPOSITION	138 699	66 822	171 075

Unapei 66

Passif social (retraites) au 31/12/2025

	2024	2025
Etablissements relevant de la Sécurité Sociale	252 329 €	241 897 €
IME LES PEUPLIERS	88 877 €	67 504 €
SESSAD LES PEUPLIERS	30 298 €	10 097 €
SESSAD ESPERANZA	29 460 €	22 153 €
ESAT L'ENVOI	26 084 €	64 635 €
MAS DU BOIS JOLI	77 610 €	77 508 €
Etablissements relevant du Conseil Général	196 222 €	257 542 €
POLE HEBERGEMENT	88 610 €	117 765 €
ACCUEIL DE JOUR DU REBERAL	100 024 €	102 035 €
SAVS-SAMSAH ESCALE	7 588 €	37 742 €
SIEGE SOCIAL	96 094 €	80 659 €
Total du passif social	544 645 €	580 098 €
Financement autorisé par les financeurs	544 645 €	580 098 €
Solde du passif social à financer par les autorités	-0 €	0 €

Unapei66 - Tableau des Emprunts
 Unapei 66 - Comptes centralisés - Période 01/2025 à 12/2025

Libellé	M	N° Prêt	ETBT	Année	Soldé en	Montant initial	Valeur Brute Début d'Exercice 2025	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Valeur Brute Fin d'Exercice 2025
Listes des emprunts bancaires										
Emprunt										
16401201 CDC ADJ CONSTRUCTION CAMP DEL MAS	F	1207568	ADJ	2012	2042	1 350 000	15 009 753	500 000	1 225 002	14 284 753
16401602 SG ADJ RENOVATION MIRANDE	F	940338	ADJ	2016	2031	500 000	844 259		46 261	797 999
16401806 SG ESAT CONSTRUCTION ATELIERS	F	220181800471	ESAT	2018	2038	3 500 000	2 143 750		153 125	1 990 625
16401804 SG ESAT RENOVATION ANCIENS ATELIERS	F	218274005307	ESAT	2018	2038	500 000	366 086		23 731	342 355
16402303 SG GLS (COMA SERRA ET SAVS-SAMSAH)	F	223321100177	GLS	2023	2038	400 000	373 838		27 288	346 550
16400601 CDC CONSTRUCTION OLIVIER	V	1047009	FOYER	2006	2030	3 140 000	900 360		132 271	768 089
16400906 CF CONSTRUCTION FOYER VIE	V	1672351	FOYER	2009	2039	2 100 000	1 140 445		70 181	1 070 264
16401105 CDC FV EFFINERGIE SURCOUT	F	940338	FOYER	2011	2042	550 000	386 360		16 384	369 976
16402304 SG FV TRESORERIE		En cours	FOYER	2024	2031	400 000	400 000		57 143	342 857
16400402 CDC IME CONSTRUCTION RUE PYRENEES	V	10291003	IME	2004	2029	2 535 000	615 250		111 219	504 030
16400202 CDC MAS CONSTRUCTION T3 - 2002	V	314497	MAS	2002	2026	152 449	14 393		7 049	7 344
16401902 CASM MAS CONSTRUCTION T1	F	321694	MAS	2019	2044	1 500 000	1 270 435		54 898	1 215 537
16402010 CDC MAS CONSTRUCTION T2	F	111209	MAS	2021	2051	1 297 000	1 143 517		39 334	1 104 183
16401902 CC MAS CONSTRUCTION T2	F	128887C	MAS	2021	2051	1 470 000	1 327 536		41 955	1 285 581
16401602 SG MAS CONSTRUCTION T3	F	222115100566	MAS	2022	2047	2 000 000	1 862 018		70 298	1 791 720
16402401 BPS MAS CONSTRUCTION FINITION	F	En cours	MAS	2024	2034	1 000 000	950 000		100 000	850 000
16401001 BPS SIEGE CONSTRUCTION BATEST 1	F	8721370	SIEGE	2018	2025	222 271	8 046		8 046	0
16401805 BPS SIEGE CONSTRUCTION BATEST 2	F	8721371	SIEGE	2018	2038	477 729	471 558		25 227	446 331
16401903 BPS SIEGE FLOTTE AUTO 2025	F	90933322	TOUS	2025	2030	500 000	0	500 000	58 333	441 667
16402301 SG SIEGE FLOTTE TRAFFIC	F	223062100811	TOUS	2023	2028	500 000	400 000		100 000	300 000
16402302 SG SIEGE FLOTTE AUTO	F		TOUS	2023	2028	250 000	183 569		48 925	134 644
Total Emprunts bancaires (I) :							15 009 753	500 000	1 225 002	14 284 753
Liste des autres emprunts										
Intérêts courus										
Total Intérêts courus (III)							33 989	42 602	33 989	42 602
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)							15 043 742	542 602	1 258 991	14 327 355

Unape166 - Tableau des Provisions, dépréciation, fonds dédiés et réserves

Unapel 66 - Comptes centralisés - Période 01/2025 à 12/2025

Libellé	Valeur Brute Début d'Exercice 2025	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Valeur Brute Fin d'Exercice 2025
Réserves				
Excédent affecté à l'investissement	7 580 810 €	107 311 €	20 001 €	7 668 120 €
Excédents affectés à la réserve de couverture BFR	51 410 €			51 410 €
Excédents affectés à la couverture de déficits	614 574 €	306 919 €	235 778 €	685 716 €
Excédents affectés à la comp. de charges d'amort	31 069 €			31 069 €
Total Réserves réglementées (I) :	8 277 863 €	414 230 €	255 778 €	8 436 315 €
TOTAL RESERVES (I)	8 277 863 €	414 230 €	255 778 €	8 436 315 €
Provisions réglementées				
Prov Couverture du BFR	338 706 €	57 353 €		396 059 €
Prov Renouvellement Immobilisations	64 676 €			64 676 €
Prov Couverture Prêt Action Logement	532 162 €			532 162 €
Prov lissage surcoût autorisé / PPF	443 337 €		200 000 €	243 337 €
Réserve Plus value / actif immobilisé	195 642 €			195 642 €
Réserve Plus value / actif circulant	217 264 €			217 264 €
Total Provisions réglementées (II) :	1 791 787 €	57 353 €	200 000 €	1 649 140 €
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	149 841 €	404 618 €	108 496 €	445 963 €
Provisions pour charges IFC	544 644 €	98 188 €	62 734 €	580 098 €
Autres provisions	53 326 €	3 144 €	53 326 €	3 144 €
Total Provisions Risques et Charges (III) :	747 811 €	505 950 €	224 556 €	1 029 205 €
Dépréciations				
Dépréciations des immobilisations	- €			- €
Dépréciation des stocks et encours	200 000 €		9 154 €	190 846 €
Dépréciation des comptes de tiers	119 179 €	3 988 €	10 041 €	113 126 €
Dépréciation des comptes financiers	- €			- €
Total Fonds dédiés (III) :	319 179 €	3 988 €	19 195 €	303 972 €
Fonds dédiés				
Fonds dédiés sur investissements	204 791 €		15 576 €	189 214 €
Fonds dédiés Indemnités de fin de carrière	- €			- €
Fonds dédiés sur dotations versées	- €		- €	- €
Fonds dédiés sur subvention fonctionnement	- €			- €
Fonds dédiés autres organismes	- €		- €	- €
Fonds dédiés sur pénérosité publique	- €			- €
Total Fonds dédiés (IV) :	204 791 €	- €	15 576 €	189 214 €
TOTAL PROVISIONS (I+II+III+IV)	3 063 567 €	567 291 €	459 327 €	3 171 531 €
TOTAL GENERAL	11 341 430 €	981 521 €	715 105 €	11 607 846 €

Unapei 66 - Tableau des Immobilisations
Unapei 66 - Comptes centralisés - Période 01/2025 à 12/2025

Libellé	Valeur Brute Début d'Exercice 2025	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Valeur Brute Fin d'Exercice 2025
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	289 725	13 644		303 369
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits de rétrocession				
Droit au bail				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	335 475	2 700		338 175
Total Immobilisations incorporelles (I) :	625 200	16 344	0	641 544
Immobilisations corporelles :				
Terrains	1 916 448	1 522		1 917 970
Agencements et aménagements de terrains	940 458	180 016		1 120 474
Constructions	32 146 678	882 162		33 028 840
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 334 342	130 578		2 464 920
Autres immobilisations corporelles :	6 495 851	876 878	203 347	7 169 382
<i>Dont Matériel de transport</i>	<i>2 484 865</i>	<i>478 362</i>	<i>203 347</i>	<i>2 759 880</i>
<i>Dont Matériel de bureau et matériel informatique</i>	<i>830 620</i>	<i>6 530</i>		<i>837 150</i>
Total Immobilisations corporelles (II) :	43 833 777	2 071 156	203 347	45 701 586
Immobilisations mises en concession (III) :				
Immobilisations en cours :				
Immobilisations corporelles en cours	308 276	145 850	805	453 321
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles				
Total Immobilisations en cours (IV) :	308 276	145 850	805	453 321
Entreprises liées - Parts et créances (V) :				
Participations et créances rattachées à des participations :				
Titres de participation	2 510			2 510
Autres formes de participation				
Créances rattachées à des participations				
Créances rattachées à des sociétés en participation				
Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés				
Total Participations et créances rattachées à des participations (VI) :	2 510			2 510
Autres immobilisations financières :				
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'actif de portef. (droit de rachat)	69 108	80		69 189
Titres immobilisés (droit de créance)				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			17 450	630 072
Prêts Action logement	607 689	39 833	707	250 045
Dépôts et cautionnements versés	23 334	227 418		12 000
Autres créances immobilisées	12 000			
Actions propres ou parts propres				
Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés				
Total Autres immobilisations financières (VII) :	712 131	267 331		961 306
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	45 481 894	2 500 681	222 309	47 760 267

Unapei 66 - Tableau des Amortissements

Unapei 66 - Comptes centralisés - Période 01/2025 à 12/2025

Libellé	Valeur Brute Début d'Exercice 2025	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Valeur Brute Fin d'Exercice 2025
Amortissements des Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				0
Frais de recherche et de développement				0
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	202 193	19 997		222 190
Fonds commercial				0
Autres immobilisations incorporelles	69 765	63 503		133 268
Total Amortissements Immobilisations incorporelles (I) :	271 958	83 499	0	355 458
Amortissements des Immobilisations corporelles :				
Agencements et aménagements de terrains	188 182	43 763		231 945
Constructions	11 838 756	1 149 269		12 988 025
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 422 819	146 034		1 568 852
Autres immobilisations corporelles :	4 669 730	592 353	181 387	5 080 696
Matériel de transport	1 753 707	305 487	181 387	1 877 806
Matériel de bureau et matériel informatique	728 310	57 739		786 049
Total Amortissements Immobilisations corporelles (II) :	18 119 486	1 931 418	181 387	19 869 518
Amortissements Immobilisations mises en concession (III) :				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	18 391 445	2 014 918	181 387	20 224 975

Unapei66 - Tableau des Placements
Unapei 66 - Comptes centralisés - Période 01/2025 à 12/2025

Libellé	Valeur Brute Début d'Exercice 2025	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Valeur Brute Fin d'Exercice 2025
Participations				
Parts sociales Crédit coopératif (Association)	38 883	763	682	38 963
Parts sociales Banque Populaire (Association)	30 225			30 225
Total Participations (I) :	69 108			69 188
Comptes à terme				
Placements à terme (Siège social)	300 000			300 000
Total Comptes à terme (II) :	300 000	0	0	300 000
Prêt				
Prêt Action logement	607 689	39 833	17 450	630 072
Total Comptes à terme (II) :	607 689	39 833	17 450	630 072
Livret d'épargne				
Caisse Epargne	83 655	1 806	0	85 461
Livret A Caisse Epargne(Association)	83 655	1 806		85 461
Société générale	2 212 159	106 520	0	2 318 679
Livret (Association)	2 212 159	106 520		2 318 679
Crédit Agricole Sud Méditerranée	179 126	0	163 170	15 955
Livret (Association)	179 126		163 170	15 955
Banque Populaire du Sud	926 282	216 788	0	1 143 070
Livret (Siège social)	926 282	216 788		1 143 070
Total Livret Epargne (III) :	3 401 221	325 114	163 170	3 563 165
TOTAL GENERAL (I+II+III)	4 378 018	364 947	180 620	4 562 425

Tableau 2025 du résultat de l'exercice au résultat effectif

	Résultat d'exploitation consolidé	Reprise de résultat	RAN Financement mesures exploitation	Variation provision congés payés	Résultat administratif	Invest	Trésorerie	Compens	RAN	Charges
--	-----------------------------------	---------------------	---	----------------------------------	------------------------	--------	------------	---------	-----	---------

Pôle 1 :	-80 676 €	0 €	0 €	2 748 €	-77 928 €	Affectation proposée des résultats				
IME les Peupliers ⁽¹⁾	-78 712 €			-1 981 €	-80 693 €			2 596 €	-80 693 €	
SESSAD les Peupliers	-4 205 €			6 801 €	2 596 €			169 €		
SESSAD Esperanza	2 241 €			-2 072 €	169 €					
Pôle 2 :	93 710 €	0 €	0 €	28 612 €	122 322 €					
ESAT l'Envol Activité sociale	-7 606 €			7 606 €	0 €					
Gestion Locative & sociale	43 525 €				43 525 €	43 525 €				
ESAT l'Envol Activité commerciale	77 994 €				77 994 €			77 994 €	40 €	
SAVS l'Escale	6 019 €			-5 979 €	40 €				764 €	
SAMSAH l'Escale	-26 221 €			26 985 €	764 €					
Pôle 3 :	225 710 €	0 €	0 €	-16 370 €	209 340 €					
MAS du Bois Joli	225 710 €			-16 370 €	209 340 €			9 340 €		
Pôle 4 :	-4 558 €	0 €	0 €	-29 320 €	-33 878 €					
Foyers du Ribéral	10 139 €			-28 330 €	-18 191 €				-18 191 €	
ADJ du Ribéral	-14 697 €			-990 €	-15 687 €				-15 687 €	

Consolidé Assurance Maladie	137 428 €				131 412 €					
Consolidé Conseil Général	-24 760 €			-8 314 €	-33 074 €					
Siège Social	-5 326 €			2 899 €	-2 427 €				-2 427 €	

Consolidé Etablissements	107 341 €	0 €	0 €	-5 415 €	95 910 €					
Esat Commercial	77 994 €				77 994 €					
Autres dispositifs	43 525 €				43 525 €					
Association	171 075 €				171 075 €				171 075 €	
Conso Etablissement + Esat Commerci	399 935 €	0 €	0 €	-5 415 €	388 504 €	243 525 €	0 €	90 098 €	54 881 €	0 €

⁽¹⁾ IME + UEMA + UEE + PCPE Hors ESAT Commercial